

3 | L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE – SÉQUENCE EST

1. Présentation du site et enjeux

Le secteur concerné par l'orientation d'aménagement s'étend sur près d'un kilomètre, entre l'avenue des Platanes à l'ouest et l'allée des Charmettes à l'est. Au nord de l'axe, l'urbanisation est dense avec des coupures végétales et correspond à la façade sud de la zone industrielle Jean Perrin, tandis que la rive sud, abondamment boisée, est occupée par un tissu résidentiel peu dense.

Cette séquence constitue un espace de transition entre le centre urbain et les espaces boisés à l'est de la commune.

L'avenue de la République a une double fonction : la desserte limitée des terrains qui la bordent et le trafic de transit. Sa configuration privilégie les déplacements motorisés. Cette séquence compte trois traversées piétonnes sécurisées, aménagées de façon très routière (carrefour à feux).

Seule la séquence comprise entre l'avenue de la Branchoire et la rue Jean Perrin est desservie par les transports en commun. Les équipements présents le long de cette séquence (lycée agricole en particulier) sont reliés aux stations de bus par des liaisons douces.

La rive nord présente des perspectives de renouvellement urbain intéressantes à vocation d'habitat et de commerces et services de proximité en raison de la faible densité des espaces urbanisés et de la faible qualité des bâtiments actuels (de type entrepôt). Les enjeux de l'aménagement de cette partie de l'avenue sont le maintien de l'alternance entre bâti et espaces boisés et la conservation du bâti remarquable (maison en tuffeau, en bordure de l'avenue, à l'ouest des services municipaux).

A l'inverse, l'enjeu pour la rive sud est le maintien des espaces boisés privés qui bordent l'avenue de la République, en continuité des espaces communaux du bois de Chambray.



2. Objectifs

- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans le prolongement du quartier Horizon Vert en accueillant de l'habitat sur le site des services municipaux sous forme d'un écoquartier ;
- Affirmer l'identité de Chambray en tant que « ville-parc » en pérennisant les espaces boisés situés de part et d'autre de l'axe ;
- Développer les liaisons piétons-vélos pour favoriser les déplacements de proximité et les rabattements vers le réseau de transports en commun desservant l'avenue de la République ;
- Améliorer l'accès aux équipements publics et aux commerces, en particulier aux abords de l'espace culturel Yves Renault.

3. Principes d'aménagement

Aménager l'avenue de la République en voie urbaine partagée et paysagée

- créer des cheminements adaptés aux déplacements non motorisés de part et d'autre de l'axe et en multipliant les traversées piétons / vélos sécurisées ;
- doter l'ensemble de l'avenue d'un traitement paysager participant, au nord, à la mise en valeur de la façade sud de la zone industrielle et préserver, au sud, l'ambiance boisée.

Composer une façade urbaine au nord de l'avenue de la République

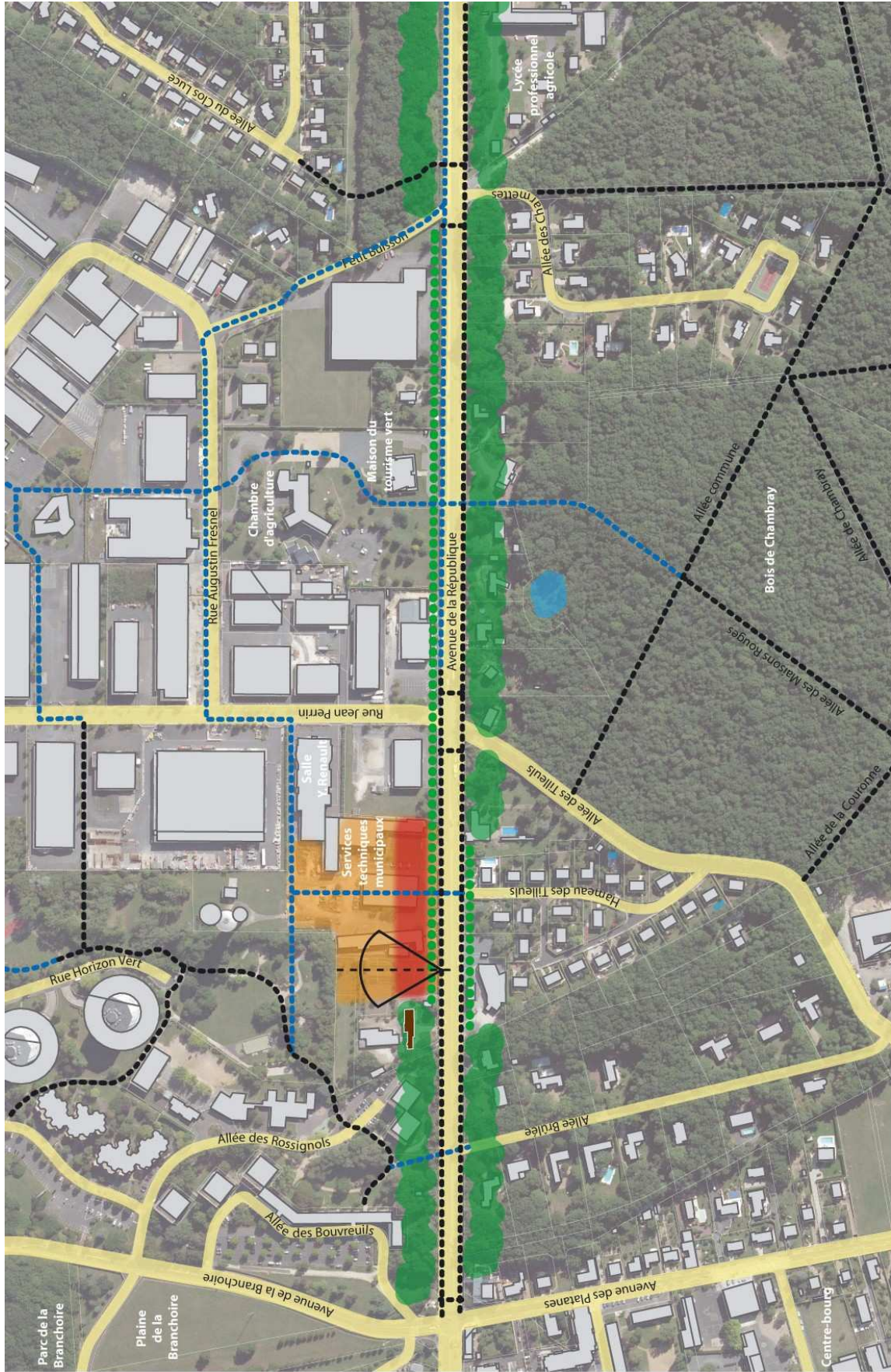
- les bâtiments bordant l'avenue devront présenter des caractéristiques communes en termes de gabarit et d'aspect extérieur afin de garantir la qualité urbaine de cette séquence ; ces éléments de composition devront tenir compte du patrimoine bâti et de la vaste perspective visuelle vers la coulée verte présente à l'ouest du site des services techniques ;
- diversifier les fonctions urbaines et l'offre d'habitat sur le site des services techniques municipaux en construisant de l'habitat et des commerces et services en façade de l'avenue de 3 à 5 niveaux ; les formes architecturales et les matériaux de construction respecteront l'environnement et la qualité de vie des habitants ;
- aménager des espaces de stationnement dédiés à l'espace culturel Y. Renault.

Conforter le caractère boisé de la rive sud de l'avenue de la République

- limiter et encadrer les possibilités d'extension des constructions existantes afin de maintenir le caractère boisé des espaces bordant l'avenue de la République ;
- renforcer le traitement paysager de ces espaces en cohérence avec les espaces forestiers limitrophes.

Développer les liaisons douces perpendiculaires à l'avenue de la République

- des cheminements piétons-vélos seront créés afin de relier les quartiers, les équipements et les espaces verts publics situés de part et d'autre de l'avenue de la République (Horizon Vert, Papoterie, Bois de Chambray).



PLU de Chambray-les-Tours
 Orientation d'aménagement et de programmation
AVENUE DE LA REPUBLIQUE
 Séquence est
 Principes d'aménagement

- Voie automobile
- Lisière boisée à conforter
- Liasion piétons-vélos existante
- Traitement paysager à réaliser
- Liasion piétons-vélos à créer ou à restructurer
- Patrimoine bâti à préserver
- Façade urbaine à créer
- Espace urbanisé à recomposer
- Cône de vue à préserver

40 m

Géocentre, Orthophoto 2010 / DGI, Cadastre 2010
 atu - 19/11/2012